

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE MATAWINIE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,  
directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité:

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie du 15 mars 2023, a été adopté le règlement 231-2022-1 « modifiant le règlement 231-2022 établissant les modes spécifiques de répartition des dépenses de la Municipalité régionale de comté de Matawinie ».

La copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON CE 23<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE MARS 2023




Édith Gravel  
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Anick Beauvais, directeur(trice) général(e) et greffier(ière)-trésorier(ière) de la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez certifie avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 31 mars 2023, entre 9 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 31 mars 2023.



Signature